



**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA**



DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°18 : Séance du Lundi 04.04.2022

Procès-verbal N°11 « Jeunes » : Séance du Lundi 04.04.2022

MEMBRES PRESENTS :

- **Mr RADJI MOHAMED.**
- **Mr. AÏSSA MEROUANE.**

DESIGNATION

- **DIVISION HONNEUR** : 19^{ème} Journée. (Le 01.04.2022).
- **DIVISION PRE-HONNEUR** : 16^{ème} Journée. (Le 08.04.2022).
- **JEUNES** : 10^{ème} Journée (Gr "A" - Gr "B" - Gr "C" et Gr "D") (Le 08.04.2022).

HOMOLOGATION

• **18^{ème} Journée Championnat
« Honneur » - Seniors**

U.S.O.M	02 - 01	C.R.B.O.D
M.C.G.I	03 - 02	A.S.E.C
J.S.A	01 - 00	M.C.O.Y
M.S.M	01 - 04	I.R.E.B
J.M.M	01 - 00	U.S.S
W.M.B	02 - 02	C.B.B.M

• **15^{ème} Journée Championnat
« Pré-Honneur » - Seniors**

A.U.S.B.K	AFF N°05	A.S.C.A
U.S.M.Ab	04 - 01	C.S.M
U.S.M.A.A	02 - 01	A.S.W.H
J.S.M	05 - 01	W.R.B
Exempt: E.S.B		

✓ **9^{ème} Journée Championnat - Groupe « A »**

« U - 19 »			« U - 17 »			« U - 15 »		
J.M.M	01-04	CRMz	J.M.M	02-00	CRMz	J.M.M	03-00	CRMz
NRAOD	04-00	ASEC	NRAOD	01-03	ASEC	NRAOD	02-01	ASEC
M.S.M	//	C.S.M	M.S.M	02-00	C.S.M	M.S.M	03-01	C.S.M
Exempt : RMSOY			Exempt : RMSOY			Exempt : RMSOY		

✓ **9^{ème} Journée championnat - Groupe « B »**

« U - 19 »			« U - 17 »			« U - 15 »		
AUSBK	06-01	USMAA	AUSBK	01-01	USMAA	AUSBK	06-01	USMAA
I.R.E.B	03-00	USMAb	I.R.E.B	01-01	USMAb	I.R.E.B	00-01	USMAb
CBBM	02-02	W.M.B	CBBM	00-00	W.M.B	CBBM	00-00	W.M.B
Exempt : W.R.B			Exempt : W.R.B			Exempt : W.R.B		

✓ **9^{ème} Journée championnat – Groupe « C »**

« U – 19 »			« U – 17 »			« U – 15 »		
MCOY	02-00	MCGI	MCOY	01-02	MCGI	MCOY	02-00	MCGI
CRBOD	01-02	USOM	CRBOD	01-00	USOM	CRBOD	00-01	USOM
CRAM	00-03	A.S.A	CRAM	AFF N°36	A.S.A	CRAM	00-03	A.S.A
A.C.B	00-01	C.A.B	A.C.B	00-01	C.A.B	A.C.B	01-00	C.A.B

✓ **9^{ème} Journée Championnat – Groupe « D »**

« U – 19 »			« U – 17 »			« U – 15 »		
ASCA	01-00	USMAr	ASCA	00-00	USMAr	ASCA	01-03	USMAr
ASWH	00-02	U.S.S	ASWH	00-00	U.S.S	ASWH	02-02	U.S.S
J.S.M	04-01	J.S.A	J.S.M	02-01	2J.S.A	J.S.M	AFF N°35	J.S.A
Exempt: E.S.B			Exempt: E.S.B			Exempt: E.S.B		

TRAITEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRE N°05 – S :

Rencontre « A.U.S.Ben Khelil – A.S.C.Arbaa » « SENIORS »
à Ben Khelil ; du 31.03.2022 ; 15^{ème} Journée - « Pré-Honneur ».

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**
- **Attendu que les équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du service d'ordre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre après avoir constaté l'absence du service d'ordre, annula la rencontre ;**
- **Par ces motifs, la Commission décide :**
- (Article 50 du Règlement des Championnats de Football Amateur : 2019/2020)
- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « A.U.S.Ben Khelil » pour en attribuer le gain du match au Club du « A.S.C.Arbaa » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00) ;**
- ✓ **Défalcation de trois (03) Points à l'équipe Seniors du « A.U.S.Ben Khelil » ;**
- ✓ **Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au Club du « A.U.S.Ben Khelil ».**

AFFAIRE N°35/I :

Rencontre « J.S.Mellaha – J.S.Amroussa » « U-15 »
à Bouinen ; du 02/04/2022, 9^{ème} Journée - Gr « D ».

- **Après lecture de la feuille de match**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel**
- **Attendu que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient au lieu et heure fixés ;**

- Attendu que l'équipe du « J.S.Amroussa » s'est présentée avec 08 (Huit) joueurs inscrits sur la feuille de match ;
- Attendu que l'arbitre ne pouvait débiter la rencontre dans de telles conditions, annula la partie ;

➤ Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 49 du Règlement des Championnats de Football Amateur : 2019/2020)

- ✓ Match perdu par pénalité au Club du « J.S.Amroussa » pour en attribuer le gain du match au Club du « J.S.Mellaha » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)
- ✓ Défalcation d'un (01) Point à l'équipe « U – 15» du « J.S.Amroussa »;
- ✓ Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au Club du « J.S.Amroussa » ;

AFFAIRE N°36/L:

Rencontre « C.R.Amroussa – A.S.Ansar Bou Arfa » « U-17 »
à Chebli ; du 01/04/2022, 9^{ème} Journée - Gr « C».

- Après lecture de la feuille de match

- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel

- Attendu que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient au lieu et heure fixés ;
- Attendu que l'équipe du « C.R.Amroussa » s'est présentée avec 04 (Quatre) joueurs inscrits sur la feuille de match;
- Attendu que l'arbitre ne pouvait débiter la rencontre dans de telles conditions, annula la partie ;

- Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 49 du Règlement du Championnat de Football des Catégories Jeunes : 2015)

- ✓ Match perdu par pénalité au Club du « C.R.Amroussa » pour en attribuer le gain du match au Club du « A.S.Ansar Bou Arfa » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00) ;
- ✓ Défalcation d'un (01) Point à l'équipe « U – 17» du « C.R.Amroussa»;
- ✓ Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au Club du « C.R.Amroussa » ;

EXTRAITS : REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL AMATEUR **EDITION : 2019**

Article 79: Absence des arbitres.

En cas d'absence des arbitres officiels désignés, et après l'observation de quinze minutes (15mn) après l'heure fixée du coup d'envoi, il est fait appel à tout autre arbitre présent et régulièrement affilié à la fédération ou à une ligue.

En l'absence d'un arbitre affilié, il sera présenté un arbitre bénévole par chacun des deux capitaines d'équipes. Ceux-ci désigneront d'un commun accord l'arbitre de la rencontre. A défaut d'accord, il sera procédé à un tirage au sort. Une fois l'arbitre désigné par tirage au sort, la responsabilité des deux équipes est totalement engagée pour le bon déroulement de la rencontre.

Dans le cas de non déroulement de la rencontre, l'équipe qui aura refusé de mettre en application les dispositions citées ci-dessus aura match perdu par pénalité.

Si le non déroulement de la rencontre est imputable aux deux clubs, ils auront match perdu par pénalité.

Si l'arbitre tiré au sort, arrête la partie prématurément pour incompétence, l'équipe dont il fait partie aura match perdu par pénalité.